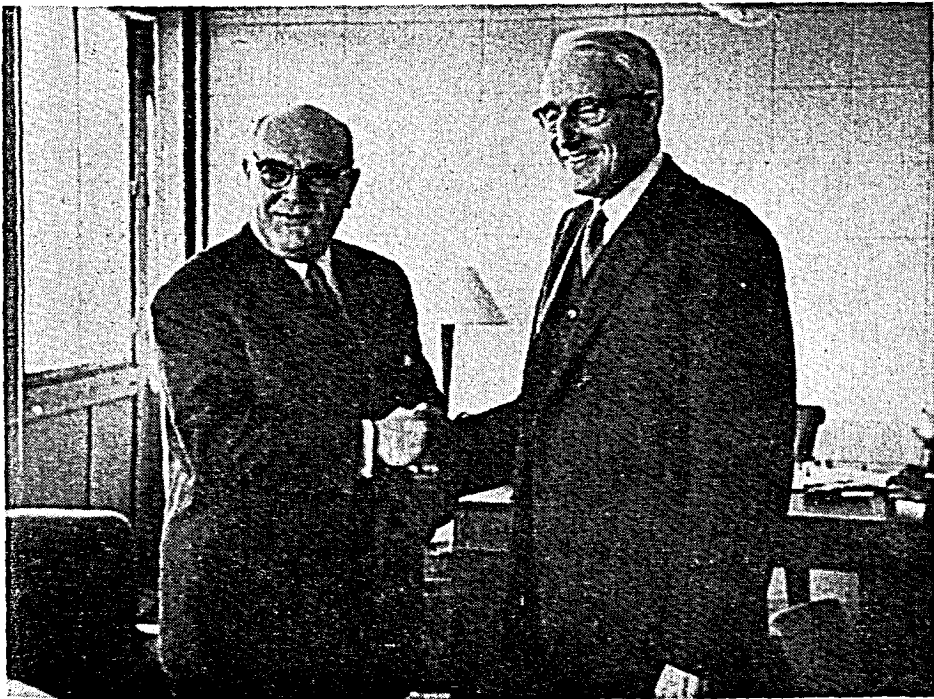


Démission du secrétaire général de l'OTAN

VERS LA FIN de janvier 1961, le secrétaire général de l'OTAN, M. Paul-Henri Spaak, a fait part aux délégués des États membres de son désir de rentrer en Belgique, pour y participer de nouveau à la vie politique. Il a donc demandé que sa démission entre en vigueur au début de mars. Ainsi M. Spaak aura exercé les fonctions de secrétaire général pendant près de quatre ans.

Quand il fut appelé, en mai 1957, à remplacer lord Ismay, la nature et l'ampleur du poste subirent une certaine modification. Le rapport de la Commission des Trois, rédigé en 1956, souhaitait une plus grande collaboration non militaire au sein de l'OTAN et recommandait que l'on étende les attributions du secrétaire général. En conséquence, M. Spaak fut chargé de rédiger un rapport annuel sur la puissance politique de l'OTAN; on lui demanda de présider les réunions ministérielles ainsi que les conférences des délégués permanents, et il avait le droit de servir d'arbitre pour tous les différends intérieurs. M. Spaak remplit ces nouvelles fonctions avec énergie et enthousiasme, et avec les qualités dynamiques d'un véritable chef. Non seulement il réussit à stimuler et à élargir les consultations de l'OTAN et à provoquer au sein du Conseil des échanges de vue francs et fructueux, mais encore il joua un grand rôle diplomatique dans le règlement des différends qui à l'occasion séparaient les États membres.



M. Spaak (à gauche) en compagnie du secrétaire d'État aux affaires extérieures, M. Howard Green.